



CONDITIONS D'ABONNEMENT :

50 Cts par Annon

RIGOREUSEMENT
PAYABLES D'AVANCE.

ANNONCES :

ON TRAITÉ DE GRÉ À GRÉ

— avec —

L'ADMINISTRATION

POUR

L'INSERTION DE TOUTE ANNONCE.

Vol 2

St-Hyacinthe, 27 Mai 1892

No. 14

AVIS

L'abonnement à l'*Echo*, pour toutes les personnes ne faisant pas partie de l'Union St-Joseph est de 50 centimes par année payable rigoureusement d'avance, c'est-à-dire dans le cours du mois qui suit la date du commencement de l'abonnement. Tout abonnement non ainsi payé d'avance sera réclamé au prix de 75 cts. Il ne sera jamais fait d'exception à cette règle et l'on n'accepte pas de timbres en paiement.

Le journal est fourni gratis à tous les membres de l'Union St-Joseph de St-Hyacinthe en considération du montant de leur cotisation d'administration supplémentaire; la Société.

Nous comptons sur le dévouement de tous nos confrères aux intérêts de l'Union St-Joseph pour solliciter des abonnements auprès des personnes qui n'en font pas encore partie. C'est là un moyen de propagande en même temps que une source de revenus pour la Société.

SECOURS MUTUEL

LÉGISLATION FRANÇAISE

Les Sociétés fondées postérieurement au décret du 26 mars 1852 sont de deux sortes : les unes sont communales, c.-à-d., aux termes de l'art. 1er du décret, créés "par les soins du maire et du curé". Le préfet déclare leur utilité après avoir pris l'avis du Conseil Municipal. Chacune de ces sociétés peut embrasser dans sa circonscription deux ou plusieurs communes voisines entre elles lorsque la population de chacune est inférieure à mille habitants. Les autres, aux termes de l'art. 18, s'établissent en dehors de l'action municipale par l'initiative des particuliers. Le préfet peut les approuver sans prendre l'avis du conseil municipal. Ces deux catégories de sociétés doivent se conformer strictement aux diverses conditions que nous avons déjà indiquées.

Quant aux sociétés formées antérieurement au décret du 26 mars 1852, une circulaire ministérielle en

date du 29 mai 1852, adressée aux préfets, s'exprime ainsi :

" Si elles demandent l'approbation, vous vous empresserez de les accueillir et vous n'exigerez de changement dans leur règlement que pour les articles en contradiction flagrante avec l'esprit du décret.

" Toute société ancienne ou nouvelle devra, pour être approuvée, admettre des membres honoraires, faire nommer son Président par le Président de la République et ne pas promettre de secours contre le chômage hors de là, vous avez toute latitude pour accepter ce que le temps et l'expérience auront consacré dans les statuts des sociétés déjà existantes. L'approbation donnée à une de ces sociétés vous dispensera de provoquer une fondation nouvelle, si la première suffit aux besoins et à la population de la localité."

Faire nommer le président par le chef de l'Etat, consacrer le principe de l'admission de membres honoraires (la présence effective de ces membres n'étant pas légalement nécessaire au début), ne pas promettre de secours contre le chômage ; telles sont donc les trois conditions que l'administration impose aux Sociétés antérieures au décret, pour leur conférer l'approbation.

Les formalités administratives à remplir par les Sociétés qui veulent obtenir cette approbation, consistent dans la transmission au préfet, pour les départements et au ministre de l'Intérieur, pour le département de la Seine, d'une demande d'approbation accompagnée des pièces ci-après :

1° Deux exemplaires des Statuts ;

2° Une liste nominative des membres, tant honoraires que participants, avec indication de l'âge et de la profession de ces derniers.

3° Un état de la situation financière.

Il résulte donc des diverses dispositions que nous avons jusqu'ici analysées, qu'il existe trois classes de sociétés :

1° Les Sociétés reconnues comme établissements d'utilité publique, en vertu de la loi du 15 juillet 1830, qui sont constituées par un décret rendu sur l'avis du conseil d'état, ont le

droit de posséder, d'acquérir et de recevoir, par donation ou autrement, des biens mobiliers ou immobiliers, qu'elle qu'en soit la valeur, et jouissent en outre de tous les avantages assurés par le décret du 26 mars 1852 ;

2° Les sociétés constituées en vertu de ce dernier décret, et qui sont approuvées par arrêté du ministre de l'Intérieur dans le département de la Seine, par arrêté du préfet dans les autres départements, auxquelles l'approbation confère les divers privilèges indiqués par le décret précité, mais qui ne peuvent posséder que des biens mobiliers, et n'ont le droit de recevoir que des dons et legs mobiliers dont la valeur n'exécède pas \$5,000 fr. ;

3° Enfin les Sociétés privées, qui existent en vertu d'une simple autorisation de police accordée par les préfets et qui, placées sous le régime des lois relatives aux associations, n'ont d'autre droit civil que celui de faire des dépôts de fonds aux caisses d'épargne jusqu'à concurrence de 8,000 frs, y compris les intérêts accumulés. Cette autorisation de police nécessaire pour l'existence des sociétés privées n'implique pas nécessairement pour ces dernières la faculté de se réunir, l'autorité municipale demeurant investie du droit d'autoriser les réunions et, aux termes d'un décret rendu le 25 mars 1852, cette autorisation est toujours révocable.

Depuis 1848, jusqu'à la promulgation de la loi du 15 juillet 1850, le gouvernement ne pouvait dissoudre les Sociétés de Secours Mutuel, pour motifs politiques ou autres, qu'après avoir obtenu contre elles une condamnation judiciaire ; un des articles de cette loi lui donna le pouvoir de les dissoudre à condition que le Conseil d'état serait préalablement entendu. Le décret susmentionné du 25 mars 1852, en remettant en vigueur la loi de 1834, a supprimé l'avis du Conseil d'état.

À part la faculté de faire des dépôts aux caisses d'épargne, les sociétés privées peuvent, quand elles opèrent des versements à la caisse des retraites, verser sur la tête d'un même individu la somme nécessaire pour constituer une rente viagère de 750 frs et demander la jouissance

immédiate de la rente, tandis que tout autre déposant ne peut verser plus de 2,000 frs par année et ne peut demander la jouissance de la rente que deux ans au moins après le dernier versement.

La monnaie a une valeur équivalente à celle des objets échangés.

Quand je veux vendre un objet que j'ai fabriqué, comme des sabots ou des fagots, j'évalue sans peine la quantité de monnaie que je puis demander en échange, parce que je sais ce qu'ils m'ont coûté de journées de travail, parce que je sais ce que j'y ai dépensé d'intelligence et, d'adresse, parce que, enfin, je connais la valeur en argent d'une journée de mon travail. Mon voisin en fait autant pour ce qui le concerne et, nous arrivons à nous entendre.

Sans la monnaie, ce serait bien plus difficile. Si, en effet, moi qui fait des fagots, je demande à mon voisin, le sabotier, le prix d'un chapeau qu'il vient d'acheter, et s'il me répond qu'un chapeau vaut trois paires de sabots, serais-je bien avancé ? Ne faudrait-il pas que je sache combien une paire de sabots vaut de fagots, et que je fasse un calcul plus ou moins compliqué pour dire, en fin de compte, combien un chapeau vaut de fagots. Mais s'il me répond : un chapeau vaut une piastre, je sais ce que j'ai à faire pour en avoir un avec le prix de mes fagots qui valent tant la pièce.

Mais l'utilité de la monnaie ne consiste pas seulement à servir d'intermédiaire commode pour le calcul dans les échanges. Sa nature de marchandise, connue et acceptée de tout le monde, de marchandise qui n'est pas susceptible de s'avaries, qui conserve une valeur à peu près constante, tout cela fait que de nous échange volontiers les produits de son travail contre la monnaie qui en représente la valeur. Pour les faire échanger, il est nécessaire que nous procédions à ces échanges. Pour les faire échanger, il est nécessaire que nous procédions à ces échanges. Pour les faire échanger, il est nécessaire que nous procédions à ces échanges.

Il en est de même quant aux principes que vous voyez continuellement attaqués. Le changement qui se fait alors en vous est d'autant plus dangereux, qu'il est insensible. Ce n'est que par degrés, presque inaperçus, que vous descendez dans l'abîme. L'horreur que vous inspiraient d'abord les doctrines perverses, la foi qui vous idéatifiât aux bons principes, s'affaiblissait graduellement, à force d'entendre préconiser les unes, ridiculiser et accuser les autres ; ensuite le doute commence à naître, il s'étend, il prend des forces ; l'esprit, inquiet, irrésolu, flotte quelque temps, puis impatient de se fixer, il penche naturellement du côté où l'appellent les voix qu'il ne cesse d'entendre ; il se livre enfin tout à fait à elles. Alors l'homme est transformé ; il hait ce qu'il respectait et aimait ; il aime ce qui était pour lui un objet d'horreur. Le voilà devenu un autre homme, Comment s'est opéré en lui ce changement ? Quel jour ? quelle semaine ? quel mois ? Il n'en sait rien, il ne peut le dire. C'est la mauvaise presse qui a insensiblement agi sur lui. Du jour où il s'est mis en relation fréquente avec elle, il s'est soumis à son influence. En voilà l'effet,

En proscrivant les livres et les publications périodiques contraires à la religion, à la morale et aux principes d'ordre, je dois envelopper dans la même condamnation les romans qui ne sont pas conçus dans un bon esprit. Cette lecture est d'autant plus dangereuse pour l'ouvrier et pour sa famille, qu'elle est à la portée de tout le monde, et que, malheureusement, elle n'est que trop attrayante. Sa jeune femme, sa fille, ses fils, peuvent, comme lui, comprendre ces sortes de livres et y trouver du plaisir, et s'il les lit, il ne les lira pas seul. Parmi ces romans, les uns sont précieux ; ils détruisent dans l'âme du lecteur ce respect pour la modestie, pour la pudeur, pour la retenue, qui est une des sauvegardes de la vertu ; ils l'accoutument à trouver un plaisir ignoble dans le récit d'aventures scandaleuses et à s'associer aux joies perverses du vice ; ils lui apprennent à rire de la violation des devoirs les plus saints, et à s'amuser de ce qui doit faire rougir. D'autres romans, écrits avec plus de goût et avec un certain respect des convenances, ne sont pas moins dangereux, ils parent de couleurs séduisantes les coupables égarements du cœur, ils jettent l'âme dans une molle langueur ou y font naître un trouble d'autant plus funeste qu'il est mêlé d'une secrète douceur. De là des rêves, des illusions, une vague inquiétude et une disposition trop fréquente à imiter ce qu'on a trouvé si intéressant, à profiter de l'occasion, à la faire naître. Loin, ah ! bien loin des regards de tous ceux dont la bonne conduite peut seule faire votre bonheur, ces écrits tout brûlants d'une ardeur empoisonnée ! Vous-même, repoussez-les loin de vous. Il vous faut une nourriture intellectuelle qui laisse votre âme calme et pure, et qui n'y fasse naître que de généreux sentiments.

Rapports financiers d'avril à St-Hugues

Bal. de mars (en caisse..	\$29.90
Recette d'avril.....	32.35
Ensemble.....	\$62.25
Payé à malades.....	\$12.00
Frais correspondance..	0.25
Par remise à St-Hyac.	15.00
	\$27.25
Reste en caisse.....	\$35.00
<i>St-Simon</i>	
Bal de mars.....	\$28.28
Recette d'avril.....	15.65
Ensemble.....	\$43.00
Payé à malades.....	\$12.00
" Frais de port.....	0.10
" à Trés.-Général..	6.00
	\$18.10
Reste en caisse.....	\$25.83
<i>St-Dominique</i>	
Bal. de mars	\$20.80
Recette de mars.....	22.00
Ensemble.....	\$42.80
Payé à malades.....	\$25.50
Reste en caisse.....	\$17.30
<i>St-Rosalie</i>	
Bal. de mars	\$ 4.59
Recette d'avril.....	25 30
Ensemble.....	\$29.89
Payé à malades	\$10.00
" Frais de port.....	0.08
" à Trés.-Général..	8.00
	\$18.08
Reste en caisse.....	\$11.81
<i>St-Damase</i>	
Bal. de mars.....	4.26
Recette d'avril.....	25.05
Ensemble.....	\$29.31
Payé : Frais de port..	\$ 0.11
" à Trés.-Général..	25.00
	\$25.11
Reste en caisse.....	\$ 4.20

(A suivre)

L'Écho, journal hebdomadaire de nouvelles, plus particulièrement voué aux intérêts du Secours Mutuel, est publié par la "Société de publication," sous le contrôle, pour la rédaction, de censeurs ecclésiastiques.

J. B. LALIME, Président.
B. O. BÉLAND, Secrétaire.
J. A. CADOTTE, Administrateur.

Toute communication concernant le journal doit être adressée à l'administrateur.

LA G. M. B. A.

Par les présentes, je nomme l'Écho, de St-Hyacinthe, un organe officiel de la C. M. B. A.

DR J. A. MACCABE,
Grand Président.

MAI

Contribution mensuelle.....	40
Décès E. Guillet	25
" E. Bouvier	25
Administration.....	25
Total à payer.....	\$1.15

Monsieur l'abbé Antoine Langlois, de l'archidiocèse de Québec, décédé à Martinez, Californie, le 9 du courant, était membre de la société d'une paroisse, et de la provinciale.

A X BERNARD, chan,
Secrétaire.
Evêché de St-Hyacinthe.
21 mai 1892.

ECHOS

Première communion. — La première communion aura lieu jeudi, jour de l'Ascension, à 6½ hrs a. m. dans la Cathédrale. La confirmation sera donnée immédiatement après la messe.

Dans l'après-midi, à 3 hrs, il y aura réouverture des cours du baptême et consécration à la Ste Vierge.

Personnels. — Sa Grandeur Mgr. Moran est de retour de Québec, où il a assisté à la consécration de Mgr Labrecque.

— M. l'abbé Senteau, curé de Roxton-Falls, est en cette ville.

Nouveau restaurant. — MM. Fournier et Frère viennent d'ouvrir un superbe restaurant, coin des rues Cascades et Mondor. Il n'y a pas à se le disputer, cet établissement est le plus coquet et le plus fashionable de St-Hyacinthe.

Ces jeunes gens qui ont à cœur de bien tenir ce restaurant, sont certains de recevoir l'encouragement du public et nous engageons les chics de la ville à aller leur faire une visite.

Ajournés. — Le Sénat est ajourné au 31 mai ; la Chambre des Communes, à mercredi ; l'Assemblée législative, à vendredi.

Cercle Catholique. — Les membres de ce cercle se préparent avec zèle à la fête qu'ils doivent donner le 1er juin, à l'Hotel de ville.

Is joueront deux comédies. "Le célèbre Vergeot" et "le violon de Scardivaria".

Notre jeune ami, M. Henri St-Germain, nous donnera une déclamation.

Nous sommes assurés qu'il y aura foule.

St-Hilaire. — On est actuellement à poser la lumière électrique à l'Hotel Iroquois House. Cet établissement si bien situé, présente tout le confort possible pour les personnes désireuses de passer un été agréable.

M. Jos. Arclair, hôtelier au village de St-Hilaire, est décédé dimanche dernier, le 15 courant, à l'âge de 40 ans. Ses funérailles ont eu lieu jeudi au milieu d'un grand nombre de parents et amis. M. Arclair a été assisté dans sa maladie par sa sœur, religieuse au couvent des Sœurs de la Miséricorde à Montréal. Sentant sa mort prochaine, il résolu de vendre ses propriétés aux Révérendes Sœurs de cette communauté. Ces religieuses son arrivées définitivement dans cette paroisse samedi dernier et vont transformer l'hôtel en un couvent.

Juges de paix, District de St-Hyacinthe. — M. Pierre Guastier et Fernando Guastier, Saint-André d'Acton, comté de Bagot.

Rédistribution. — Sir John Thompson a annoncé à la Chambre, vendredi, qu'il proposerait la seconde lecture du bill de redistribution des sièges électoraux, mercredi ou vendredi prochain.

Beauharnois. — Les brefs pour l'élection de Beauharnois sont émis. Nominations le 31 mai, votation, le 7 juin.

Electricité. — La Compagnie d'électricité

Edison a passé un contrat, nous dit-on, avec le Séminaire de St-Hyacinthe pour la pose d'un appareil pour l'éclairage à l'électricité et trois cents lampes incandescentes.

Plusieurs compagnies ont offert des commissions, entre autres la compagnie Ryle et la Thompson et Houson, mais le contrat a été donné à la Cie Edison.

Dîner. — L'honorable M. de La Brode, orateur de l'Assemblée législative, a donné son premier dîner officiel mercredi soir, au palais législatif. Les invités étaient les honorables M. de Brodeurville, Tailon, Flynn, Hal, Poulietier, l'orateur de l'Assemblée législative, Hon. Drouin, Starnes, Garneau, Méhot, Larue, Wood, David, Ross, Gilman, Dorion, Bryson Prévost, M. A. L. Sige, L. F. Chétte et S. Hatt.

Mgr Labrecque. — Mgr Labrecque officiera pontificalement dans sa paroisse natale, jeudi, fête de l'Assomption. Tous les pères natifs de St-Asasme seront présents. Le londonien, le nouvel évêque partira pour Chicoutimi où l'installation aura lieu le 23. Le prédicateur de circonstance lors de la cérémonie du soir, était Mgr Gravel, évêque de Nicolet.

Chus les Jésuites. — M. Jos. Gauvreau, de Rimouki, qui a étudié la médecine deux ans, à l'Université Laval de Québec, vient d'abandonner ses études médicales pour entrer dans la communauté des Jésuites. C'est un jeune homme de grand talent qui fait le sacrifice d'un avenir brillant dans le monde, pour suivre sa vocation religieuse. Tous ceux qui l'ont connu le regrettent et les étudiants de Québec garderont de lui le meilleur souvenir.

Election. — Le bref pour l'élection fédérale dans le comté de l'Assomption, rendu nécessaire par l'invalidation de l'élection de M. Gauthier, est lancé. Les élections auront lieu le 31 mai, et la votation le 7 juin.

Actions en cour. — Deux grosses poursuites pour libelle ont été intentées en Cour Supérieure par M. J. C. Laugelier. Les défendeurs sont M. L. J. Demers, en sa qualité de propriétaire du journal Le Martin et l'autre contre M. Richard White, propriétaire de la Gazette de Montréal. Dans les deux actions, le demandeur se plaint que des articles libelleux ont été écrits contre lui dans les deux journaux plus haut mentionnés.

La loi des licences. — Le juge Desnoyers, à Montréal, a rendu jugement dans la cause du revenu contre Isidore B. Ducher, propriétaire de l'hôtel Richelieu, pour vente le dimanche. La cour en motivant son jugement a dit que le système des lunch était évidemment contraire à l'esprit de la loi. Cette dernière dit que les pensionnaires d'un hôtel ont droit à se faire servir de la boisson dans leurs chambres. Ainsi que des voyageurs qui viennent prendre leurs repas dans la salle à manger ou au comptoir du lunch, mais dans le cas présent, il déclare qu'il était évident que le système adopté à l'hôtel Richelieu ne rencontrait pas les vues de la loi. En conséquence, le défendeur a été condamné à une amende de \$100 et les frais.

Le juge Dugas, qui siégeait en même temps, a fait remarquer que depuis l'année dernière ses collègues et lui avaient résolu d'envoyer la licence à tous ceux qui seraient trouvés coupables d'infraction à la loi des licences, mais que jusqu'à présent il leur avait répugné de mettre cette décision en force. Voyant que leur tolérance n'était pas appréciée, par certains hôteliers, à partir d'aujourd'hui, tous ceux qui seront condamnés pourront s'attendre à ce que leur plaie d'affaire soit fermée. Il n'y aura de passe-droits pour personne.

Bebes de partout

Théâtre—M. F. J. Prume qui devait venir donner un concert en cette ville, ne pourra donner suite à son projet—d'ici à quelques mois du moins—à cause d'engagements imprévus.

Le Barreau—M. W. C. Languedoc, secrétaire-général du barreau de la Province de Québec, a informé M. O. E. Gagnon secrétaire du barreau de St-Hyacinthe, qu'il voudrait bientôt faire visite aux membres du barreau de cette ville.

Cercle catholique—Comme nous l'avons déjà annoncé, les membres de ce cercle doivent donner le 1er juin, dans la salle de l'Hotel-de-Ville, une grande représentation dramatique et musicale.

On nous fera goûter deux comédies d'un genre parfait, "Le célèbre Vergoot" et le "Violon de Stradivarius."

La partie musicale sera remplie par l'Orchestre Belini, sous la direction de M. Léon Ringuet.

Nous aurons le plaisir d'entendre une déclamation par notre jeune ami, M. Henri St-Germain.

Nous sommes certains d'avance qu'il y aura foule le 1er juin dans la salle de l'Hotel-de-Ville.

Chacun connaît le mérite incontestable de l'Orchestre Bellini et le brillant talent de M. S. Germain.

Quand aux deux comédies, elles ont été choisies avec beaucoup d'attention, et feront rire même les statues en pierre.

Nous félicitons le "Carole Catholique" qui, lui aussi, comme le Cercle Montcalm et la Société Philharmonique, contribue à égayer et à distraire de la manière la plus agréable, le public de St-Hyacinthe.

Réparations—Les géomètres sont à faire des réparations à leur engin, et à leur bouilliroir à la manufacture qu'ils exploitent près du collège. Ils remplacent aussi leur vieux tuyau par un neuf qui mesurera, une fois posé, cinquante pieds de hauteur.

Bon mot—A propos de l'abolition du conseil législatif à l'état de projet—on rappelle l'anecdote suivante que l'on attribue à George Washington.

Il était à table au milieu de plusieurs politiciens américains. Sur le tapis vint la question du Sénat. Un de ces primitifs américains qui pensaient aussi haut que possible, se déclara contre le sénat qu'il appelait une inutilité. George Washington au lieu de répondre, lui demanda: Colonel, pourquoi venez-vous voter dans votre soucoupe?

"Pour qu'il soit moins chaud et que je puisse le boire aisément," répondit-il tout interloqué.

"Ah! bien, dit l'illustre général, il en est de même de nos lois; en sortant de la chambre des représentants où domine toujours la chaleur des discussions, des partis et même des préjugés, une loi a besoin de passer par le sénat, qui, comme votre soucoupe, la rafraîchit par le raisonnement d'hommes sages et mûrs et la rend apte à être reçue avec confiance par le peuple."

St-Charles—A une assemblée des votants de la fromagerie du village de St-Charles, tenue le 8 du courant aux fins de faire des directeurs pour l'année courante; M. Bruno Guyon a été nommé président de cette assemblée et N. Germain secrétaire.

Les personnes dont les noms suivent ont été unanimement élus directeurs: MM. Alph. Mosier, Octave Lozeau et Charles Chénier.

M. Joseph Brillou a fait l'acquisition de cette fromagerie pour la somme de \$2000.

M. Brillou étant connu pour un des

premiers secteurs, nul doute qu'il réussira, nous lui souhaitons grand succès. M. Louis Denis, qui était le propriétaire de cette manufacture, a réalisé depuis quatre ans une somme assez considérable.

—Nous avons appris avec plaisir que M. W. Morin s'est décidé à se fixer à St-Charles, où demeure sa famille.

Ce jeune monsieur qui a été reçu médecin au printemps dernier a subi ses examens avec distinction.

Succès à notre jeune ami.

—M. Emorie Ducharme vient de vendre son bateau à vapeur à un commerçant de foie résidant à Verchères, pour la somme de \$1500.

M. Ducharme se propose dit-on, d'acheter un autre bateau d'une plus grande vitesse que celui qu'il vient de vendre, et surtout d'une meilleure forme.

Pénible—M. Tancrède Marchessault, médecin de Coaticook, et sa femme sont décédés la même journée dans cette dernière ville.

Le Dr Marchessault pratiquait autrefois à St-Denis.

Il était le neveu de M. J. E. Perrault, hôte de cette ville.

Nos condoléances à la famille.

Evêque—Une dépêche de Rome annonce que le Très-Révérend Dr Howley, vicario apostolique de la côte occidentale de Terre-Neuve, a été élevé à l'épiscopat. Sa promotion est accueillie avec joie dans toute cette colonie.

Mort subite—Mlle Julie Galarnau, fille de M. Geo. Galarnau, marchand de Beauport, est morte subitement à l'église paroissiale, où elle venait de faire la messe pendant les exercices du mois de Marie.

Bedford—MM. E. O. Baldwin, du Township de Bedford, Donald Graham, de Mégantic, sont nommés officiers des douanes pour la prévention de la contrebande.

Danville—Aux mines d'asbestes de Jeffrey, lundi matin, un des ouvriers, du nom de Napoléon Beauvillage s'est fait tuer par une pierre volante, détachée d'une mine qu'il était à faire sauter. Le coroner Woodward a tenu une enquête et verdict a été rendu en conformité aux faits.

St Gabriel de Stratford—Un vieillard du nom de Alexis Marcotte, âgé de 83 ans, a été trouvé mort dans son lit dimanche matin, 8 courant. Une enquête n'a pas été jugée nécessaire.

Malade—M. Herménégilde Poirier, marchand de Roxton-Falls et Préfet du comté de Shefford, est dangereusement malade.

Les œufs—M. G. Howe, principal commis de la "Continental Egg Company," de Grimby, Angleterre, sera à Montréal dans quelques jours pour s'entendre avec les producteurs d'œufs.

Les fruits du Canada à l'exposition de Chicago—Dans les différentes provinces, on prend des mesures pour que l'exhibition des fruits du Canada à l'exposition de Chicago soit des plus complètes.

Curieux—Fait assez curieux, dans la province de Québec, il n'y a eu à proprement parler aucuns banqueroute sérieuse depuis un mois.

Malade—Nous avons le chagrin d'apprendre que M. Hermidas Poirier, jeune médecin, qui vient de nous quitter pour aller s'établir à Danielouville, aux Etats-Unis, est dangereusement malade.

Nouveau Journal—M. P. Billaudeau doit publier sous peu, à Hull, un nouveau journal conservateur, l'*Outaouais*.

Catholiques—Le dernier bulletin du recensement constate que les catholiques romains en Canada sont 41.46 pour cent de la population. En 1881, ils étaient 41.43 pour cent.

Des chinois en route pour la Havane—Trente-quatre chinois, venant directement du Céleste Empire, sont arrivés à Québec samedi midi par le Pacifique, en route pour Halifax où ils embarqueront pour la Havane.

Un mot de Piron—Un débutant lisait à Piron une tragédie qui ne brillait pas par sa nouveauté. A chaque vers d'emprunt, l'auteur de la *Métromanie* soulevait son chapeau:

—Que saurez-vous donc, monsieur? demande le poète surpris.

—Je suis homme, répliqua Piron, je salue de vieilles connaissances.

La mouche à patates apparaît—Les journaux de l'Île du Prince Édouard rapportent qu'en labourant les terrains ensoufflés de patates l'an dernier les cultivateurs trouvent d'immenses quantités de mouches à patates qui paraissent attendre la croissance de la prochaine cueillette pour se livrer au carnage.

Trouvé mort dans son lit—Ces jours derniers, un cultivateur du nom de William Call, Ja été trouvé mort dans son grenier d'établis à Kestevale, comté de Stanstead.

Il était sorti de la maison pour aller donner des ordres à sa domestique, mais celui-ci rentrant à la maison dit ne point l'avoir vu; l'on fit par conséquent de sa disparition et l'on fit des recherches qui aboutirent à la découverte de son cadavre dans son lit, étendu sur le dor, dans le grenier d'établis. Le coroner Woodward averti, est venu tenir une enquête et sur la déposition du Dr Chalmer, de Coaticook qui l'avait examiné, que le défunt était mort d'une maladie de cœur, engendrée par un rhumatisme inflammatoire, le jury a rendu un verdict de "mort subite par maladie de cœur."

Noyés—Trois enfants se sont noyés lundi en jouant sur des billots dans le canal de Lachine; ce sont Edgar Lachance, âgé de 4 ans, Arthur Lachance, six ans, et Napoléon Trudeau, âgé de 7 ans. Les cadavres ont été retrouvés.

Décret important—Le président Harrison a signé un décret qui protège les exposants à Chicago contre toute action qui leur serait intentée pour avoir exposé des articles garantis par des brevets pris aux Etats-Unis.

Cette disposition est utile à faire connaître aux exposants, notamment à ceux du Canada.

Arthabaska—L'assemblée générale annuelle des membres du Barreau de la section d'Arthabaska a eu lieu au Palais de Justice, en ce village, mardi, le 10 mai courant. Voici les noms des officiers qui ont été élus pour l'année. Bâtonnier: M. Watts; Syndic: M. J. E. Méthot; Trésorier: M. Ch. C. Bernier; Secrétaire: M. P. H. Côté; Membres du conseil: MM. E. Crépeau, J. Laverigne et J. S. Donost.

Béatification de M. Olier—M. l'abbé Martin, évêque de Montréal, comme notaire actuair dans la cause de béatification de M. Olier. Mgr Harkins, évêque de Providence, R. I., est venu rendre témoignage dans cette cause mercredi dernier à l'arshevéché de Montréal.

Inondation—Les eaux du Missouri ont atteint une hauteur de 32.8 pieds et continuent à monter; en 1883 lors de la grande inondation l'eau n'a atteint qu'environ un pied de plus de hauteur. La plupart des rues sur les bords de la rivière

sont déjà inondées et des dommages considérables ont été causés. Un grand nombre de familles ont été obligées de quitter leurs demeures et de chercher des logements dans une partie plus élevée de la ville.

Si l'eau continue à monter ou s'attend à des dommages immenses.

Tentative d'assassinat—A St-Casimir, comté de Portneuf, une jeune fille du nom de Honoime Godin a été blessée mortellement par un nommé Lapierre.

Manufacture—On prête l'intention aux MM. Lecours qui sont arrivés dernièrement des Etats-Unis d'établir une manufacture de bas de laine et de coton, à Ste-Marie de la Beauvais; ils doivent utiliser le pouvoir d'eau de M. O. Chassé.

Cadeau à Mgr Labrecque—Les membres du Coro de La Salle de Québec, se sont joints aux élèves de l'Académie Commerciale des Frères des Ecoles Chrétiennes, pour offrir à leur chapelain, Mgr M. Labrecque, à l'occasion de son sacre, une croix pectorale, dont la valeur est de deux cents dollars.

Le prix du foin—Le prix du foin vient d'augmenter considérablement. On ne se rappelle pas que le foin se soit vendu à un prix si élevé depuis plusieurs années.

En route pour Québec—Au delà de 40 vaisseaux en destination pour Québec sont maintenant dans le Golfe.

Vente d'un brevet—Un de nos compatriotes établi à St-Johnsbury, M. F. R. Dupont, est l'inventeur d'un marteau mécanique.

M. Dupont a vendu son brevet pour la somme de \$7,000, à des capitalistes des environs, une compagnie s'est formée immédiatement pour l'exploiter sous le nom de "Dupont Manufacturing Company." L'inventeur s'est, toutefois, réservé le droit de fabriquer et de vendre ses marteaux dans tous les autres pays, à part les Etats-Unis, et doit sous peu ouvrir une manufacture au Canada.

Pauceres—A l'arrivée au pouvoir des conservateurs, le 17 de ce mois dernier, il ne restait plus dans la caisse que \$60,000 de l'emprunt des \$4 000,000.

Explosion—A Elmwood, Ont., une terrible explosion a eu lieu dans le moulin à farine. Le premier moment de stupeur passé, on s'est empressé de pénétrer dans le moulin, et on a constaté que la chaudière venait de sauter, tuant instantanément Alexandre Heller, le mécanicien, et infligeant de graves blessures à son assistant, H. R. Oement. La chambre des machines a été complètement détruite et le moulin est grandement endommagé.

Sauterelles—L'Argésie est dévastée par les sauterelles et les plus tristes nouvelles nous parviennent de ce pays. La récolte seule serait respectée, mais les récoltes de blé sont gravement atteintes.

La question d'immigration—Une discussion composée des membres fédéraux MM. A. W. Ross et A. Larivière, a eu une entrevue avec l'honorable E. Dewdney. Ils ont demandé au ministre qu'une politique plus vigoureuse et plus favorable pour l'immigration soit adoptée.

Mails du Japon—Dix-neuf sacs de troisième postale, venant de Yokohama, Japon sont arrivés au bureau des postes de Québec, pour être expédiés par le steamer de la maille. C'est la première fois que les mailles du Japon passent par Québec.

Un canon de 1750—L'automne dernier, comme on le sait, il a été trouvé dans le lit de la rivière Richelieu, à St-Jean, un canon datant de 1750. Les proprié-

ont atteint une hauteur de 32.8 pieds et continuent à monter; en 1883 lors de la grande inondation l'eau n'a atteint qu'environ un pied de plus de hauteur. La plupart des rues sur les bords de la rivière

ont entré en négociations avec les
municipales de Montréal qui es-
t l'acquisition.
canon sera placé dans un des parcs
Montréal.

consul—Le gouvernement fran-
çais de nommer vice-consul à Mont-
réal, Duchastel, l'ancien ambassadeur du
lat de M. Dubail, il y a quelques an-
nées.

Duchastel est actuellement char-
gé du consulat d'Amsterdam.
est une excellente nomination. M.
Duchastel connaît bien la province de
Québec, ayant passé deux années à Qué-
bec où il n'a laissé que des souvenirs dis-
tingués.

achetez vos charrues chez L.
Bédard.

achetez vos poêles de cuisine
chez L. G. Bédard.

achetez vos moulins à fau-
x, moissonneuses et semeu-
ses chez L. G. Bédard, rue St-
François, St-Hyacinthe.

Assortiment complet de poêles
de cuisine, poêles doubles, char-
nières, cribles, semeuses, moulins
à fau-x, moissonneuses chez L.
G. Bédard, rue St-François, St-
Hyacinthe.

Tous les Français résidant à l'étranger.
Tous les étrangers en relations avec la France
ont intérêt à avoir à Paris
UN COMMISSAIRE-CORRESPONDANT
expérimenté et débouvé à l'usage autorisé
et pouvant adresser à toute confiance
à son COMPTOIR PARISIEN
Commission, Exportation, Consignation
FONDATEUR: A. CLAMÉL, DIRECTEUR
PARIS, 36, Rue de Valenciennes, 36, PARIS

—LIBRAIRIE—
CHARLES DELAGRAVE
5 Rue Soufflot, PARIS

Enseignement Primaire, Secondaire et Supérieur, — Matériel et Mobilier Scolaire. — Matériel de Dessin. — Enseignement des travaux à la machine. — Atlas, Cartes et Globes terrestres. — Livres de Prix et d'Examen. — Envoi franco du catalogue sur demande. — 23-4-92.

LIBRAIRIE RELIGIEUSE
Sous Signe
13 - Rue Delambre - 13
PARIS (France)

On peut se procurer à cette librairie tout ce qui concerne la science ecclésiastique: Ecriture Sainte—SS. Pères—Docteurs—Liturgie—Droit Canon—Théologie—Sacramentaire—Philosophie—Controverses—Histoire—Vie des Saints—Divers—à des conditions spéciales pour les ecclésiastiques.
25 Fév. '92.

LIBRAIRIE

—DU—

SACRE - CŒUR

Tapisseries!
Bordures!
Décorations de plafonds!

Nous venons de recevoir directement, des manufactures Américaines et Canadiennes, un magnifique assortiment de tapisseries, bordures et décorations, dessins des plus riches et des plus nouveaux, prix les plus bas. Une visite est respectueusement sollicitée!

L. A. CHOQUET & FRERE,
Coin des rues Cascades et Mondor,
ST - HYACINTHE
GROS ET DÉTAIL.

JOS. DALBEC,
SELLIER
Rue Cascades
ST - HYACINTHE.

Spécialité: Harnais fins, attelages simples et doubles. Réparations sous le plus court délai. Ouvrage garanti et à des prix défiant toute compétition.

MONSIEUR DUREUX
De constructions en pierre, brique et bois

SPECIALITÉ:
Ouvrages en Ciment, Fournaises, Four, etc.

H. N. BERNIER

Poseur d'appareils de Chauffage, d'Eclairage, de Bains, etc.
Cabinets d'aisance, éviers (Sinks) etc.
D'après les systèmes les plus perfectionnés.

TOUJOURS EN MAINS:
TUYAUX EN GRÈS.
108, Rue Cascades
ST - HYACINTHE

Jos. Morin,

(Membre de l'Union St-Joseph)
Marchand de Chaussures
(EN FACE DU MARCHÉ, ST-HYACINTHE)

M. Morin vient de recevoir un assortiment considérable de marchandises, stock d'été.

TOUJOURS EN MAINS
VALISES, SACS DE VOYAGE, CUIR A SEMELLE
En gros et en détail.
Spécialité de chaussures fines et élégantes.

J. O. DION,

Commissaire de la Cour Supérieure
COMPTABLE ET AGENT D'ASSURANCE

Informe le public et particulièrement ses confrères de l'Union St-Joseph qu'il représente comme Agent plusieurs Compagnies d'Assurance Anglaises, Canadiennes et Américaines et qu'il compte sur l'encouragement auquel il a droit.

Queen Insurance, Liverpool and London, & Globe Citizens, Hartford & National.

Bureau: No 9, Rue St-Denis,
ST-HYACINTHE.

Remèdes sauvages

Ne sont ce pas les herbes et les racines qui servaient de médecine aux anciens! Avez vous déjà vu le sauvage se servir de minéraux pour les maladies? Cette science des herbes et des racines que nos pères connaissaient, s'étant perdue, M. J. P. E. Racicot, de Montréal, à force d'études sérieuses au milieu des indigènes, est enfin parvenu à découvrir ce secret qui faisait la richesse des anciennes familles. Car quelle est la plus grande richesse d'une famille? N'est-ce pas la santé? A cet égard, ayez pleine et entière confiance dans l'avenir: vous serez riche et heureux si vous employez dans vos familles les remèdes sauvages de

J. P. Racicot,
seul inventeur, propriétaire et manufacturier de remèdes sauvages patentés
1434, Rue Notre-Dame,
MONTREAL.

A ST-HYACINTHE, on peut voir M. Racicot, tous les samedis à l'Hôtel Windsor, en face du Marché. On peut se procurer là et alors ses Remèdes célèbres pour toutes les maladies.

L'IMPOSTEUR

IX

Il aurait donné sa vie pour une parole de pitié, pour un mot de pardon. Il se rendait un compte exact de l'abîme creusé entre eux. Pour lui, les liens de l'amour étaient aussi forts que jamais; mais, pour elle, sur le passé planait une honte ineffaçable. Il savait bien qu'il était repoussé pour toujours. Et, néanmoins, ce jour-là, il était plus résolu que jamais à pénétrer furtivement dans la villa. Il voulait qu'elle sût son repentir, qu'elle vit sa souffrance. Apercevant la porte du parc laissée ouverte, il hésita plus, se leva et traversa le jardin désert. Bientôt, il eut atteint la chambre d'Hélène. Alors, rassemblant tout son courage, il frappa.
—Entrez, dit la voix de la jeune femme.

Elle était assise près du berceau de son enfant, et le balançait doucement. Yves s'avança en chancelant; puis, se jetant vivement à ses genoux:

—Pardonnez-moi Hélène, fit-il avec une émotion indicible. Pardonnez-moi.

Elle s'était rapidement levée, un éclair d'acier filtra sous ses longs cils.

—Encore, vous, fit-elle avec hauteur; vous êtes bien hardi en vérité. Et qui vous a permis d'apparaître ici?

Il s'était levé; et, n'osant jeter les yeux sur elle, il les tenait fixés sur la terre.

Si vous saviez ce que j'ai souffert, balbutia-t-il.

Elle eut un regard implacable.

—Vous souffrez! C'est justice! C'est un prêt pour un rendu

Il joignit les mains.

—Je vous en conjure, ne m'accablez pas; soyez compatissante. Ah! partir, m'éloigner, ne jamais vous revoir, J'y consentirai si vous l'ordonnez; mais vous quitter sans avoir entendu une parole de pitié, c'est audessus de mes forces.

Il s'était animé; son visage si pâle s'était coloré et son regard disait le déchirement de son âme.

—Si vous saviez combien je vous aime. Je ne vis que de votre pensée. Elle l'écoutait incrédule; puis, soudainement éclatant:

—Ah! vous prétendez m'aimer. Etrange amour, en vérité, que celui qui vous a conduit à me tromper indignement. Et moi, pauvre enfant sans défiance, je suis tombée dans le piège. J'ai été séduite par le talent du comédien; j'ai écouté ce mensonge qui faisait battre mon cœur. J'ai cru en vous comme on croit en une idole; mais, maintenant, je vous hais dans la mesure où je vous ai aimé! Plus vous m'avez volé de tendresse, plus cette tendresse s'est transformée en mépris; car vous m'avez menti, et le mensonge est la lèpre de l'âme, et une âme lèpreuse me fait horreur.

—Hélène, reprit-il timidement, un jour vous me l'avez dit: le repentir efface les fautes. Une fois vous m'avez dit que votre miséricorde serait grande, parce que votre amour était grand. Vous avez prévoqué ma con-

ance, et à présent vous me repous-

—Elle ne l'écoutait pas, et continuait avec véhémence :

—Sortez d'ici ! que j'essaie d'oublier qu'il existe un faussaire au monde, un faussaire qui a été mon maître, un voleur à qui j'ai juré amour et fidélité.

Et voyant qu'il hésitait encore.

—Mais sortez donc, reprit-elle avec une violence extrême... sortez donc... Je te chasse, voleur, je ferai laver et purifier la place où ton pied s'est posé.

Sous cette intolérable injure, il se dressa bondissant ; puis, comprenant que cet outrage était mérité, il courba le front et fit, en chancelant, quelques pas pour quitter l'appartement. A quoi bon explorer une femme devenue sans pitié. Au moment où il allait franchir le seuil, elle le retint d'un geste.

—Eh ! bien non, restez encore. J'ai à vous restituer tout ce que vous m'avez si royalement offert au jour de mes fiançailles... avec l'or volé.

Elle s'était approchée de son secrétaire et, d'une main frémissante, en retirait des titres de rentes, des écrits ; puis les jetant aux pieds du misérable avec un mépris sans bornes pour cette fortune dont la source était impure et fangeuse :

Tenez, le voilà, votre million... voilà la rivière de diamants et le collier de saphir... voilà la bague de fiançailles que j'ai eu la naïveté de recevoir avec des larmes de reconnaissance. Ah ! j'ai d'autres ambitions que les vôtres, d'autres soucis que les vôtres. Vous aimez la richesse et les honneurs ; moi, j'aime l'honneur et la vérité. Ah ! reprenez vos bijoux précieux. Je vous le rends votre blason terni et vos titres ternis. Je ne suis plus marquis !

Yves frémissait, et la rougeur montait à ses joues livides. Il mourait de honte.

—Pitié ! s'écria-t-il enfin. Pitié ! Épargnez-moi. Tout ce que vous me dites entre plus douloureusement dans mon cœur que le fer d'une épée. Voyez, j. me repens. Je verse des larmes plus brûlantes que ne seraient des larmes de sang. Par pitié, soyez clément !

Elle ne fut point attendrie et, continuant d'ouvrir fébrilement les tiroirs de son secrétaire et d'en retirer de nouveaux écrits.

—Prenez... mais reprenez donc tous vos dons. Jamais ces bijoux ne mettront leur brûlure sur ma chair. Jamais je ne toucherai, même du bout des lèvres, au pain que pourrait m'acheter l'or volé. Je ne veux rien de vous. Je gagnerai ma vie et, si le succès ne répond pas à mon courage, je mourrai de faim plutôt que de demander l'existence au bien d'autrui.

Un lourd silence pesa sur eux.

—Alors, reprit Yves avec un sentiment de profonde douleur, tout est fini pour moi ? Je dois partir sans un mot de clémence ? Je ne vous reverrai donc plus jamais ?

—Jamais. Je ne vous laisserai pas même approcher de mon lit de mort, votre vue troublerait ma fin.

Il cacha son visage entre ses deux

mains ; puis, le relevant, Ligné de larmes.

—Alors adieu ! J'irai si loin que, si je pleure, vous n'entendrez pas mes sanglots... si loin que, si je vous appelle, ma voix n'ira pas à votre oreille... si loin....

Elle se tenait le coude appuyé sur le marbre de la console, écoutant impassible ; puis, tout à coup, quelque chose de son amour en cendres fut remué. Elle eut pitié de cet homme au désespoir et fondit en larmes.

Il s'élança vers elle.

—Ah ! vous pleurez, fit-il avec une joie secrète, vous pleurez. Tout n'est donc pas fini entre nous ? Vous serez miséricordieuse.

—Oui, je pleure, répliqua-t-elle, pourquoi le nier ? Je pleure sur mes espérances trompées, sur mon bonheur perdu.

Il la considérait avec une douceur suppliante ; un peu d'espoir lui revenait au cœur ; mais elle, retrouvant soudain sa résolution implacable, dit avec une lenteur voulue :

—Assez de paroles entre nous, monsieur. Vous connaissez votre faute. Dieu pourra vous pardonner peut-être... Moi... jamais.

Immuable et hautaine, elle attendait qu'il la délivrât de sa présence. Alors, lui, s'approchant du petit lit où dormait son fils :

—Au moins, puisque vous êtes inexorable, avant de partir, laissez-moi donner un baiser à mon enfant, le premier et le dernier baiser.

Mais Hélène s'élançant près du berceau et le couvrant de ses bras étendus :

—Cela jamais ! Que vos lèvres qui ont menti ne souillent pas son front innocent ! Cet enfant ignorera toujours le nom avili de son père. Il se croira orphelin, pauvre petit ! Il porte assez le poids de la malédiction que vous avez attirée sur sa tête. C'est lui, le pauvre ange, qui expie votre faute. Jamais une parole ne sortira de ses lèvres, car il est sourd... car il est muet !....

Elle cacha son visage dans ses mains tremblantes ; puis le relevant :

—Et vous osez réclamer le pardon quand votre crime m'a frappée dans tout ce que j'ai de plus cher, dans mon fils. Allez, monsieur, quittez-moi pour jamais, et puissé-je oublier ce mauvais rêve, puissé-je oublier qu'un jour on m'a appelée marquise de Villepreux !

Yves était tombé à genoux devant le berceau ; il ne baisait pas l'enfant, il ne l'osait pas ; mais il sanglotait abimé dans sa douleur. Son fils était sourd, son fils était muet. Lorsqu'ils se releva, Hélène fut effrayée de l'altération de sa physionomie ; elle lut dans ses yeux comme une résolution désespérée ; alors, sévèrement :

—Surtout n'oubliez pas la promesse sacrée que vous m'avez faite de ne pas attenter à notre vie. Votre suicide serait mettre le comble à mon malheur, car moi je crois à notre âme immortelle.

Il eut un pâle sourire.

—Ne craignez rien. Je vous ai fait un serment et je le tiendrai. Du reste à quoi bon me tuer, la douleur achèvera vite son œuvre. Bientôt vous serez libre. Au moins, quand

je serai mort, me promettez-vous une prière pour ma pauvre âme désespérée ?

Elle était très pâle ; elle ne dit rien, ne fit ni refus, ni promesse, et lui, éperdu, quitta la chambre en étouffant un sanglot.

Le départ d'Yves était irrévocablement décidé. Que ferait-il désormais en Grèce ? Dès le lendemain, il gagnerait le port de Pirée et s'embarquerait. Il partirait sans dire un mot, sans laisser une trace. C'était dans cet exil, supporté sans une plainte, qu'il voyait la grandeur, le courage, l'expiation. Mais où irait-il ? Dans une ville populeuse, un centre actif et joyeux ? Non, il voulait le pays où croissent les ajoncs, où, dans les chemins, on ne voit plus les éternels lauriers-roses, mais, çà et là, un vieux chêne tordu par le vent de mer. Il voulait un pays où il entendrait encore parler la langue maternelle ; il voulait sa lande déserte, battue par les tempêtes, et qui s'étend, désolée, devant la mer sauvage.

Il traversait Athènes. Il s'en allait par les ruelles sombres, marchant devant lui, presque au hasard, rasant de près les maisons, comme un homme humilié et triste. Quelques-uns le reconnaissaient :

—C'est le marquis de Villepreux.

Mais lui n'entendait rien, ne

voyait rien ? Les gens accablés

ne regardent pas sur leur passage. Il n'avait dans le cœur et dans la mémoire que son départ. Il avait quitté à jamais le villa de Muses. Jamais ses pas ne le ramèneraient vers Hélène. Ils s'étaient quittés sans cette amère douceur d'un serrement de main, d'un dernier baiser. On se les rappelle sur la terre d'exil, ce dernier baiser, ce serrement de main et ils adoucissent l'absence par le souvenir. Lui n'emportait dans sa pensée que ces mots cruels :

—Je te chasse, voleur, et je ferai laver et purifier la place où ton pied s'est posé.

Ou bien ceux-ci, plus douloureux encore :

—Non, je ne vous verrai plus ; je ne vous laisserai pas même approcher de mon lit de mort.

Quels souvenirs à emporter sur la lande sauvage, quels adieux ! Et l'enfant, son fils, qui jamais ne pourrait entendre ou prononcer son nom !

Au déclin du jour, il arrivait à Phalère. Sa nuit se passa dans les larmes. Au matin, il eut un nouveau déchirement : Hélène, sans un mot de clémence, lui renvoyait les bijoux et le portefeuille contenant tous les titres. Hâtant ses préparatifs, le soir

même, avec un dernier sanglot, il s'arracha de la villa. Sa barque élégante, sur laquelle il avait passé de si douces heures, le conduisit au Pirée. Il prit place sur un steamer, et longtemps, tandis que les matelots grecs s'occupaient du chargement des colis, il demeura debout et pensif sur le pont. La large mer s'étendait à l'entour, rayonnante et paisible ; sa surface ressemblait à une moire couleur de pervenche ; la lumière scintillait à la cime de chaque vague, et le soleil donnait au firmament cette splendeur qui est le charme et la gloire de l'Orient. Mais, pour Yves, tous ces rayons d'or n'avaient point d'éclat : les larmes roulant dans ses yeux en voilaient le brillant. A peine discernait-il au loin le spectacle grandiose des vieilles ruines couronnant les montagnes.

Le soleil déclinait. Il descendait dans une brume violacée sur la barre noire et triste qui forme l'isthme de Corinthe, frappant d'un dernier rayon les créneaux de l'Acropole. Yves demeurait toujours immobile devant ces caps, ces promontoires, devant cette plaine de l'Attique aux bouquets d'oliviers, qui, peu à peu, reentraient dans l'ombre. Il soupirait. Il comparait sa vie brisée à la mélancolie jetée, par le soir, sur cette terre où se multiplient les souvenirs et les temples écroulés.

Une tristesse poignante s'emparait progressivement de son âme et, sur le pont d'un navire, le désespoir donne de dangereux vertiges ; une simple balustrade sépare la vie de la mort. Alors, se rappelant sa promesse sacrée, il quitta cette rampe de bois, sur laquelle il se penchait. Le steamer levait l'ancre, étendait ses voiles ; puis le Pirée disparut avec son magnifique horizon : Athènes, le dôme de la Tour des Vents, puis l'Hymette, puis le Panthéon, surmontant l'Acropole. Le navire prenait le large et, bientôt, il se perdit dans l'immensité des eaux. Il voguait vers la France.

Le 15 novembre, il entra dans le port de Marseille, et trois jours plus tard Yves se trouvait sur sa lande bretonne. Il voulait revoir si loin la chaumière où s'était écoulée son enfance, la petite mansarde au toit moussu qui avait contenté les désirs de ceux dont il était né. Pour ces gens ! Il se la rappelait, cette chaumière isolée au bord d'un chemin et abritée par un grand chêne tordu.

Yves avait quitté la voie ferrée à la gare d'Auray, il devait franchir à pied environ six kilomètres de presqu'île. Il mar-

chuit, ayant sur le visage et dans le regard une expression douloureuse. Il faisait un vrai temps de Bretagne ; tout le pays était enveloppé d'une seule nuée grise immense, un dôme de plomb. L'atmosphère était tellement terne et lourde qu'on ne pouvait se figurer qu'il y eût quelque part un soleil.

Il continuait à s'avancer dans le calme de la falaise. Ça et là, il rencontrait un hameau sauvage. Sur les seuils des chaumières, toutes semblables, les femmes, en coiffes blanches, échangeaient quelques mots bretons ; les hommes réparaient des filets pour la pêche. Tous levaient les yeux au bruit des pas du voyageur, mais personne ne reconnaissait en lui un enfant du pays.

Toujours les nuées sombres glissaient les unes sur les autres. Le vent d'hiver sifflait avec tristesse, et les feuilles tombées s'enfuyaient comme des voiles d'illusions mortes. Cette ronde de feuilles jaunies, emportées et roulées par la rafale, lui serrait le cœur. Que son désenchantement était donc amer. Et partout, cependant, il trouvait des impressions d'enfance encore vivaces. Chaque buisson lui rappelait un bouquet d'aubépines cueilli au printemps. Là il avait trouvé un nid, plus loin, à l'ombre de ce dolmen, il avait creusé, dans un morceau de hêtre, un petit canot. Et tous ces souvenirs d'un naïveté enfantine, se mêlaient à sa grande douleur et l'avaient encore. Un moment il eut envie d'arrêter sa longue marche, de se coucher à l'abri du grand calvaire et d'y dormir jusqu'à ce que vint la mort.

Il s'enfonçait de plus en plus dans le silence de la presqu'île. Il approchait de la grondeuse. Déjà il entendait déferler les vagues. Il s'arrêta sur le bord du chemin. C'était l'uberge de Pierre-Marie Madec, le premier sonneur de binioa du pays. Sur la façade s'étendait un gros sarmement de vigne qui grimpait jusqu'au toit. La branche de gui pendait sous l'enseigne, et, devant la table massive, à l'abri du vent lugubre, des buveurs trinquaient bruyamment. Il passa sans s'arrêter, le regard perdu sur cet horizon où le soir allait bientôt tomber. Les arbres se faisaient de plus en plus rares ; puis, tout à coup, il sentit une émotion étrange l'envahir. Il avait atteint la plage. Quelle aridité sur cette grève ! Là les fleurs étaient les algues et les coquillages colorés qui tapissaient le fond des grottes solitaires.

Cependant, ça et là, sur la falaise battue du vent, une petite

plante vivace s'obstinait à vivre et à fleurir : c'était la bruyère avec ses tiges rosées.

Partout la solitude ! Seule une vieille Bretonne tricotait dans ce désert. Elle était assise sur le sommet d'un roc, devant la mer immense. Un capuchon de laine l'abritait, et deux moutons, à toison brune, paissaient non loin d'elle quelques maigres herbes. Yves gravit la falaise, et la bergère aux cheveux blancs et au dos voûté ne reconnut pas l'étranger. Il était donc bien changé ? Non... mais on le croyait mort, et déjà il était oublié.

— Il n'y aurait que ma mère à me reconnaître, pensa-t-il... si j'entrais dans notre chaumière.

Mais il n'entrerait pas : il n'était pas digne de franchir ce seuil, de se reposer sous ce toit qui avait abrité ses années innocentes et sous lequel il n'apporterait que la honte. Il était condamné à l'exil éternel, car sa mère souffrirait moins en croyant son fils au fond de l'Océan qu'en le revoyant déshonoré. Et, pourtant, qu'elle devait se trouver seule, la pauvre femme, assise près de son rouet... Et elle serait ainsi solitaire jusqu'à son dernier jour !

Et, tout à coup, Yves tressaillit. Une fumée légère montait et se dissipait dans le lointain de l'horizon assombri. Cette petite fumée bleue sortait de l'antique cheminée surmontant le toit de sa chaumière. Sa mère était là... là, devant l'âtre.

Maintenant il marchait d'un pas moins alangui. Il atteignit le chemin où la maison bretonne s'élevait, humble et isolée depuis un siècle peut-être. Son cœur battait à se rompre. Il reconnaissait tous les sites familiers : les touffes de genêts entourant les rochers de granit et le chêne difforme qui se tordait en frissonnant. Sa main fut bientôt à portée de la barrière. S'il la soulevait ? Que n'osait-il entrer, entrevoir un instant sa mère et puis partir ?

Il poussa la barrière et pénétra dans le petit enclos, jonché de feuilles mortes. Il s'approcha de l'étroite fenêtre encadrée d'un rosier. Ses yeux s'inondèrent. A travers ce voile de larmes, il vit le vieux mobilier toujours le même : le bahut de chêne brun, les deux lits clos aux rosaces découpées, les assiettes bariolées, rangées au vaisselier, et le sol de terre battue, soigneusement balayé. Tout cela avait l'aspect propre et honnête, mais que cette chambre était petite ! Et il se rappelait son habitation d'Athènes avec son portique aux colonnes de marbre, son jar-

din où un jet d'eau retombait dans une vasque de porphyre, et ses salons au mobilier somptueux. Que n'avait-il toujours habité la mesure ?

Du revers de sa main, il essuya ses yeux. Sa mère était là, devant la grande cheminée, où la flamme dansait sur une bûche de hêtre.

Avec son visage sérieux et calme, sa coiffe aux ailes blanches, son corsage de drap garni de velours, elle était bien le type accompli de la belle race celtique. Elle avait l'expression redoublée de ces femmes d'autrefois, que les portraits anciens nous ont conservés. La pauvre mère avait tant pleuré que ses larmes avaient creusé un sillon sur ses joues pâles. Ses lèvres sérieuses ne savaient plus sourire. La Bretonne ne savait plus que prier sans relâche ; il lui semblait que son rosaire, récité avec une extrême ardeur, calmait les souffrances de la chère âme, qui gémissait peut-être dans le purgatoire. Elle priait tout en faisant mouvoir la roue de son rouet. Elle ne filait pas pour elle-même. A quoi bon amonceler des montagnes de linge dans cette armoire de chêne si luisante, dont le bel ordre avait été autrefois son unique orgueil. A qui servirait ces ornements mais cette toile filée et tissée dans le plus beau lin de Bretagne, puisque le seul enfant qui fut né d'elle, dormait au fond de l'Océan. Il valait mieux que le rouet tournât pour les malheureux. Et son bras s'agitait sans relâche, afin de vêtir des orphelins. Sa pauvreté faisait l'aumône aux pauvretés plus grandes. Elle vivait de si peu. Du pain bis ou une galette de blé noir lui suffisait. Son ordre était extrême, parce qu'elle assurait que tout ce qui se perd est enlevé à l'aumône, et l'aumône tombe comme une rosée sur les âmes qui languissent dans l'éternité. Jamais, non plus, une plainte ne s'échappait de ses lèvres. Pourquoi gémir ? Ne valait-il pas mieux, chaque jour, faire comme un bouquet de ses souffrances et l'offrir au ciel pour le fils qu'elle avait tant aimé. Le travail, l'aumône, la prière telle était sa vie. Elle n'était pas lettrée, mais son cœur éclairait son esprit, et elle croyait en Dieu, ce qui est la science par excellence. Longtemps après le naufrage du *Dupleix*, elle avait voulu douter. La perte de tous les passagers lui semblait impossible. Elle croyait fermement qu'un jour ou l'autre elle verrait son Yves. Mais les semaines, les mois et les années s'écoulaient. Alors, quand toute espérance

se fut évanouie, elle se dit qu'elle ne quitterait plus jamais le deuil.

Sans cesse elle songeait au naufragé. Ce soir-là elle y pensait d'autant plus que, la nuit précédente, elle avait fait un rêve. Yves, revenant au pays, lui était apparu tout à coup, si décharné, si pâle. Et Anne-Marie avait conclu de ce songe que le trépassé réclamait des prières.

Le crépuscule tombait, triste crépuscule de novembre. Les alentours de la chaumière s'emplissaient d'ombre mais le feu, à la flamme brillante, jetait sa clarté dans la chambre aux meubles primitifs, et de la petite fenêtre, où il collait son visage, le voyageur pouvait suivre tous les mouvements de sa mère. Il s'abandonnait, en pensée, sur ce cœur si dévoué qu'il croyait sentir battre contre le sien... S'il osait entrer... elle lui pardonnerait... Il se rappelait une de ses paroles, alors qu'autrefois il avait quitté la lande bretonne pour la grande ville. Elle lui avait dit son visage tout baigné de larmes : "Heureux ou malheureux, reviens."

La tentation grandissait. Non, il ne pouvait passer sans embrasser sa mère. Il devait prendre confiance en son amour profond, et son humble et saint dévouement.

Et tout à coup, se décidant, il ouvrit doucement la porte, puis, d'une voix faible, il dit ce nom béni de son enfance :

— Maman... maman....

Anna-Marie frissonna. Qui l'appelait ainsi ? Elle avait reconnu la voix. Le trépassé voulait-il encore des prières ? Elle leva la tête. Lui... Lui devant elle ; ou plutôt son fantôme.

Et la Bretonne demeurait toute saisie devant ce spectacle qui la terrifiait. Mais déjà Yves était à ses genoux. Il avait pris ses deux mains ; il les couvrait de ses baisers et il disait :

— Ne me reconnaissez-vous pas ? C'est moi, c'est votre fils. O mère ! je suis un grand coupable.

Son fils, qu'elle croyait endormi à jamais au plus profond des mers, il était là devant elle. Et deux bras serrèrent, entlacèrent convulsivement l'enfant bien-aimé. Le visage d'Anne-Marie était, tout à la fois, inondé de pleurs et rayonnant de joie.

Elle dit enfin :

— Quel miracle du ciel te ramène, Jésus ma Doué !

Et lui, avec une émotion profonde :

— Le repentir !

(A continuer.)

MARCHANDISES
DU PRINTEMPS.

—A bon marché—

DES CHAUSSURES

élégantes et durables

Au Magasin populaire de

CHAMILLON, LUSSTER & COE

122 Rue Cascades

ST-HYACINTHE, P.Q.

C'est là que vous trouverez le meilleur assortiment.

Marchandises sèches

N. G. LEDUC & Cie

(Membre de l'Union St-Joseph)

100 RUE CASCADES

Place du Marche, Saint-Hyacinthe

Patrons gratis à toute personne qui achète une robe.
M. Leduc tient toujours comme par le passé des étoffes à robes,
à des prix exceptionnellement avantageux.

Soies, Velours, Pluches, Dentelles, Broderies,
Rubans, Chapeaux, Plumes, Etc., Etc.

Ses tweeds canadiens, Anglais et Ecosais, pour habillement
d'hommes défont toute compétition.

BRODEUR FRERES

Plombiers, Ferblantiers, Couvreurs

No. 44 Rue Cascades, Saint-Hyacinthe, P. Q.

APPAREIL DE CHAUFFAGE

À L'EAU CHAUDE, À LA VAPEUR ET AIR CHAUD.

—Spécialité—

Couvertures en Fer blanc, en Tôle, et en Ardoises.

* * *

Ferblanteries de toutes sortes

FAITES À DEMANDE.

Prix modérés. Ouvrage garanti.

* * * *

Déménageront prochainement rue Saint-
Antoine, No. 31, en face du marché.

DENIS & DUROCHER

Marchand de

SEAINS, FLEUR, LARD, GRAISSE, LARD, ETC.

Rue Cascades, porte voisine de A. Blondin.

FLEUR PRÉPARÉE ET FLEURS FORTES.

S. BOURGEOIS

Magasin General

Rue St Antoine, Place du marché

ST-HYACINTHE.

Epiceries, Provisions, Vins et Liqueurs.

Ferronneries et Peintures.

FAIENCES, VERRERIES, CHAUSSURES.

Marchandises de nouveautés.

POELLES DE TOUTES SORTES, FOURNAISES, ETC.

Courroies en cuir pour Engins.

JOSEPH HEBERT & CIE

FERBLANTIER, PLOMBIER ET COUVREUR

154 Rue Cascades, en face de la Station de Police

—Spécialité :—

Couvertures en Fer-Blanc, Tôle Galvanisée, &c., &c.

Aussi : Corniches en tôle galvanisée.

Toutes espèces d'ouvrages exécutées avec soin, à des prix très mé-
diés. Ouvrage garanti. Agrès de fromagerie, chaudières à
sucre, bassin pour sucreries, etc.

Les marchands de la campagne trouveront toujours chez nous
toutes espèces de ferblanteries au même prix qu'à Montréal.

ALFRED MARQUETTE

Meblier et Beurreur

(Rue Cascades, ancienne place C. A. Simard.)

MEMBRE DE L'UNION ST-JOSEPH.

Confection de meubles et réparations de toutes sortes.

—SPÉCIALITÉ :—

Bureaux à Cylindre, Bibliothèques, Etc., Etc.

—CONSTAMMENT EN MAINS—

Meubles et ouvrages en menuiserie.

Venez voir et vous serez satisfait. Ouvrage à la main garanti.

C. ROUILLEAU

Commerçant de Grains et Charbon

Huile de charbon,

Sel, Moules, Sol, Gru, etc., etc,

AUX FROMAGERS!

TOUTS LES ARTICLES NÉCESSAIRES POUR LES FROMAGERIES

—Tels que :—

Coton, Présure, Couleur, Moules
grands et petits, etc., etc.

Une visite est sollicitée!

No. 5—Rue Laframboise—No. 5

Porte voisine de l'Hotel Yamaska,

ST-HYACINTHE, Q.C.

FRANÇOIS LON & MERCIER

Epiceries de Familles

EN GROS ET DÉTAIL.

Rue Cascades, St-Hyacinthe.

Docteur Eug. St-Jacques

MEDECIN DE L'UNION SAINT-JOSEPH

Pharmacie Central

No 13, RUE ST-DENIS

ST-HYACINTHE, P.Q.

Magasin du Bon Marché

ETABLIS EN 1877,

Dans l'intérêt de ceux qui aiment à payer
tant et à Bon Marché pour leurs

Marchandises Seches

—Au Nos. 29 et 43—

BUE DE LA CASCADE

Toujours en main un assortiment considérable de Ma-
chises Sèches de Choir, Articles de Fantaisie, Broderies,
telles, etc., en Gros et en Détail.

FONDS DE BANQUEROUTE

A très bas prix.

Indiennes Cotons, Ducks, Jeannettes,
Shirtings, et c.

Importés directement des Fabriques et vendus à la

ESCOMPTE TRÈS LIBERAL AUX MARCHANDS

LA COMPAGNIE

Le magasin continue toujours son commerce de spécialité

Flours, Provisions et Produits de l'Ouest

(En gros et en détail.)

À un plus Bas Prix

Une visite est respectueusement sollicitée.

JOS. BRODEUR, St-Hyacinthe

PAQUETTE & GOUBOU

MANUFACTURIERS DE

Portes, Chassis, Jalousies, Moulures,

—COIN DES RUES—

Williams et St-Casimir, — SAINT-HYACINTHE

Nous achetons et vendons toutes espèces de bois bruts
parés aux conditions les plus avantageuses.

Découpage et tournage exécutés sous le plus court délai
Ou n'emploie que du bois de première qualité.

J. H. MORIN

—MARCHAND DE—

FER, HUILES, PEINTURES, ETC.

SPECIALITES :

Fournaises et Poeles de Cuisine

Les meilleurs et les plus économiques.

Ferronneries de toutes sortes à des prix qui
tiennent toute compétition.

Place du Marché, porte voisine de M. C. B.

St-Hyacinthe.

1er Oct. '91—1 a.

E. LAMARCHE

HORLOGER-BIJOUTIER

116 Rue des Cascades, Bâtisse de la "Tré"

Montres Américaines et Suisse, en or et en argent,
argenteries, etc. Spécialité : Lunettes en or, argent,
acier. Réparations faites promptement et satisfaction garantie.

"L'ECHO"

Organe de l'Union St-Joseph de St-Hyacinthe

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Imprimé pour le compte de ses propriétaires, par
E. LAMARCHE, imprimeur-éditeur, en la
St-Hyacinthe, No 60 rue Cascades.